

La valorisation du bois usagé provenant de chantiers ou d'encombrants combustibles contribue au développement des énergies renouvelables. L'exportation de vieux bois vers l'étranger pour produire des biens de consommation (meubles à partir de panneaux agglomérés, par ex.) qui reviennent ensuite dans nos régions n'est pas totalement compatible avec les principes du développement durable. Il en est de même pour l'évacuation vers des centres logistiques de bois usagés, en Suisse, pour la chauffe industrielle en cas d'utilisation de copeaux de moindre qualité, même faiblement pollués, mélangés à des copeaux de bois naturel. Cette manière de faire correspondrait de surcroît à une "dilution/dispersion" non autorisée.

Le bois usagé: du déchet à la matière première!

Avant de devenir un produit combustible ou recyclé, le bois usagé parcourt plusieurs étapes et il est soumis à des règles de contrôle strictes. Le processus commence par la fabrication de plaquettes de bois usagé suite à la réception des déchets de bois. Il est nécessaire de retirer tout autre déchet ne répondant pas aux critères d'admissibilité (notamment les bois à problème). Vient ensuite le broyage en copeaux, puis leur passage sous un électroaimant suivi d'un courant de Foucault pour en retirer les métaux ferreux et non-ferreux. Le contrôle de sortie, les prélèvements, les analyses et l'appréciation des résultats terminent le processus. La méthode de prélèvement des copeaux est complexe et doit être

conforme aux directives fédérales. La fréquence d'analyse "1x/3'000t" constitue un minimum. Une teneur inopportune en polluants peut justifier la répétition de l'analyse ou la mise en place d'un contrôle régulier et représentatif de la qualité des copeaux. Sur la base de ces résultats, les copeaux partent en valorisation matière ou thermique.

Production de chaleur

Sur le territoire jurassien, plusieurs installations de chauffage à distance au bois naturel sont en fonction. L'une d'entre elles, Thermoréseau-Porrentruy SA, répond aux exigences pour valoriser le bois usagé (max. 33% du volume total de combustible). Une telle installation est équipée d'un système de filtra-

tion performant pour le traitement de l'air. Une attention particulière est en outre portée à "l'agressivité" liée à la combustion de vieux bois dans les installations d'incinération, notamment à cause de l'usure qui en découle. L'élimination des cendres est également contraignante, car ce sont des déchets spéciaux selon l'Ordonnance fédérale sur le mouvement de déchets. Les cendres de grilles sont évacuées en décharge contrôlée bioactive et les cendres volantes d'électrofiltre en décharge souterraine (mine de sel).

Valorisation locale

Grâce à un processus complet de surveillance et de contrôle par l'exploitant et les autorités, la combustion de bois usagé dans des installations adéquates permet de traiter cette catégorie de déchets dans la région même de production. Les principes du développement durable sont ainsi parfaitement respectés. Les autorités cantonales encouragent vivement les communes à privilégier la valorisation locale du vieux bois et la maîtrise de la filière plutôt que l'exportation, d'autant plus que la région dispose d'une grande richesse de matière première pour permettre l'utilisation de systèmes mixtes bois de feu/bois usagés.



© Thermoréseau-Porrentruy SA

Données techniques de l'installation :

Puissance des chaudières à bois	2'000 et 5'000 kW
Tonnage total incinéré	16'000 t/an
Tonnage de vieux bois incinéré	1'600 t/an, soit 10%
Cendres de grilles + multicyclones	env. 250 t/an
Cendres volantes d'électrofiltre	env. 20 t/an
Production de chaleur	34'000'000 kWh

Une deuxième centrale est en cours de construction. Elle sera équipée d'un couplage chaleur-force permettant la production d'électricité en parallèle de la production de chaleur. Cela représentera une économie supplémentaire de 6,5 millions de litres de mazout contre 3,5 millions actuellement. L'installation fournira de l'électricité pour 2'500 ménages.

* Projet d'aide à l'exécution de l'OFEV "Exploitation des installations de stockage, de broyage, de valorisation et d'incinération des déchets de bois", mars 2007.

André Gaudreau
République et canton de Jura
Office de l'environnement
tél. 032 420 48 18
www.jura.ch/env